

Note synthétique

budget primitif

EXERCICE 2024

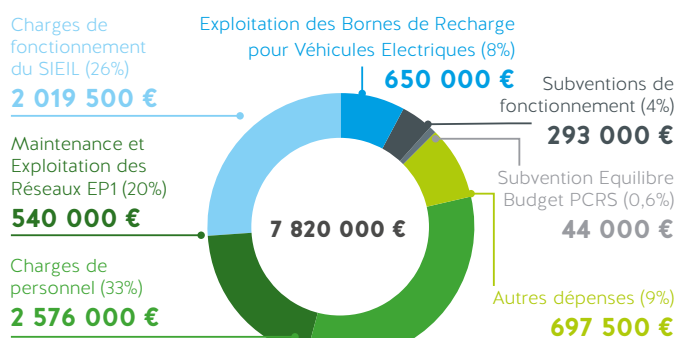
Conformément à l'article L2313-1 du CGCT, les éléments ci-dessous présentent de manière synthétique les dépenses et recettes prévisionnelles de l'année 2024, au titre du Budget Principal du SIEIL.
Les montants affichés sont présentés nets (dépenses ou recettes retraitées).

Le budget primitif est voté en début d'exercice (avant le 15 avril) et recense les prévisions budgétaires pour l'année civile. Ce document regroupe les dépenses et les recettes pour la section de fonctionnement (opérations nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité) et la section d'investissement (opérations impactant le patrimoine de la collectivité). Chaque section doit être équilibrée (recettes = dépenses). Une fois approuvé, le budget est exécuté tout au long de l'année dans la limite des crédits votés. Il peut être modifié par le vote de décisions modificatives au cours de l'année.

Le Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire exerce, pour ses collectivités adhérentes, les compétences Electricité (compétence historique), Eclairage Public, Gaz, Système d'Information Géographique (SIG), Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS), Communications électroniques et Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques et Hybrides (IRVE). Il est un acteur majeur du territoire au service de ses collectivités adhérentes et participe également à des projets en faveur de la transition énergétique, notamment à travers les projets portés par la SEM EnerCentre Val de Loire.

DÉPENSES RÉELLES NETTES DE FONCTIONNEMENT - 2024

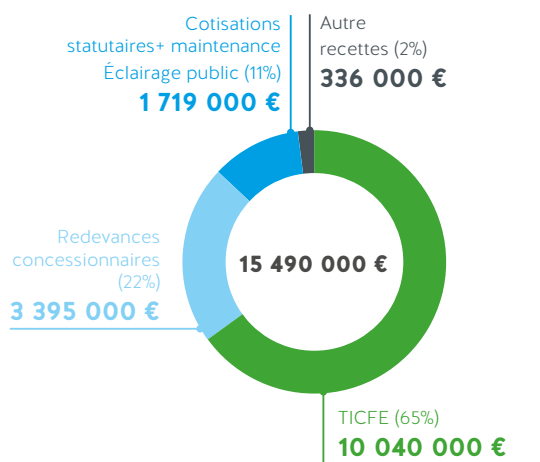
Les dépenses réelles de fonctionnement nettes des remboursements de charges représentent un montant de 7 820 000 €. Elle sont constituées à 33% des charges de personnel (2 576 000 €). Les dépenses pour l'entretien et l'exploitation des réseaux Éclairage Public représentent 20% des dépenses (1 540 000 €) et l'exploitation des Bornes de Recharge pour Véhicules Électriques 8% (650 000 €). Les charges de fonctionnement du syndicat représentent 26% des dépenses de fonctionnement (2 019 500 €) et sont notamment constituées des coûts du siège social, de maintenance des infrastructures informatiques et de communication. Les subventions de fonctionnement représentent 293 000 €. Elles sont versées notamment au Fonds de Solidarité pour le Logement (50 000 €), à l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (100 000 €), aux collectivités adhérentes pour des audits et de la maîtrise d'œuvre pour des travaux d'économie d'énergie (programme ACTEE 100 000 €), ainsi que pour d'autres actions, dont des coopérations décentralisées autour de l'énergie. La subvention d'équilibre versée au budget annexe du Plan de Corps de Rue Simplifié est estimée à 44 000 €. Les autres dépenses intègrent notamment les intérêts liés à la dette et à la ligne de trésorerie (225 000 €), les charges exceptionnelles (150 000 €), les reversements aux communes de redevance des concessions gaz (144 500 €).



www.sieil37.fr

RECETTES RÉELLES NETTES DE FONCTIONNEMENT - 2024

Les recettes de fonctionnement nettes de reversements représentent un montant de 15 490 000 €. La principale recette est constituée par la Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité - TICFE (montant net de 10 M€). Les redevances versées par les concessionnaires du SIEIL sont estimées à hauteur de 3,395 M€. Les cotisations attendues au titre de la compétence Eclairage Public représentent 1,719 M€. Les autres recettes intègrent notamment le FCTVA perçu au titre des dépenses de maintenance des réseaux d'éclairage public (155 000 €), les subventions reçues dans le cadre du programme ACTEE pour les audits et la maîtrise d'œuvre pour des travaux d'économie d'énergie et le poste d'économiseur de flux (110 000 €), les recettes issues des certificats d'économies d'énergie (50 000 €).



STRUCTURE DES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT - 2024

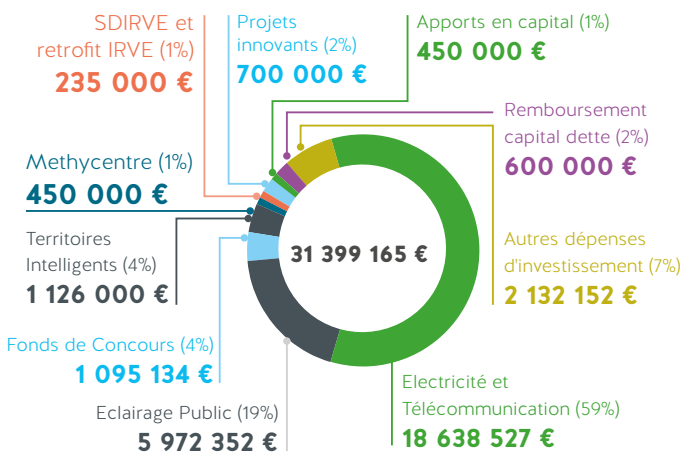
Les investissements réalisés par le SIEIL en 2024 sont principalement composés :

- des études et travaux dans le cadre de la compétence Électricité (y compris compétence Télécommunication) : 18,639 M€,
- des études et travaux relatifs à la compétence Éclairage Public (y compris les audits et la géolocalisation) : 5,972 M€.

Les principales autres opérations fléchées sur 2024 sont :

- le programme Territoires Intelligents : 1 126 000 €,
- les projets innovants (GNV, Hydrogène) : 700 000 €,
- la poursuite du projet Methycentre : 450 000 €,
- la mise en œuvre du Schéma Directeur des bornes de recharge des véhicules électriques et hybrides (SDIRVE) et le retrofit des bornes existantes pour 235 000 €,
- les apports en capital (Ener37, Hy Touraine ...) : 450 000 €.

Enfin, le SIEIL verse des fonds de concours dans le cadre de différents programmes/compétences (Génie Civil de Télécommunication, Sobriété Énergétique, acquisition de Véhicules Électriques, Gaz). Ces derniers représentent 1,095 M€ en 2024. Le remboursement du capital de la dette est évalué à 600 000 €. Les autres dépenses intègrent notamment les travaux d'aménagement de l'extension du siège du SIEIL, les acquisitions et renouvellement de matériels informatiques et logiciels, les avances aux communes pour les concessions gaz, des provisions pour remboursements sur mémoires de travaux et les opérations pour comptes de tiers.



RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT - 2024

Ces investissements sont principalement financés par les participations versées par les collectivités adhérentes au SIEIL ou les particuliers et personnes morales de droit privé.

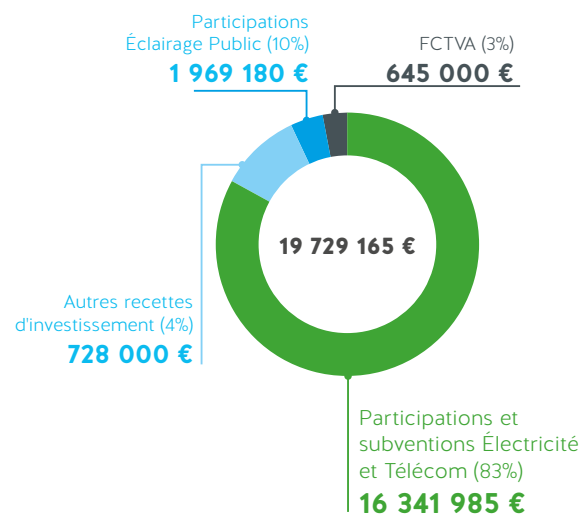
Pour les travaux sur les réseaux d'électricité, des subventions sont également perçues de l'État, à travers le FACé, et du concessionnaire ENEDIS ("Article 8").

Participations et subventions au titre de la compétence Electricité représentent 16,342 M€ pour 2024.

Les participations attendues pour la compétence Eclairage Public représentent 1,969 M€.

Les participations de l'Etat attendues au titre du retrofit des bornes de recharges pour les véhicules électriques et du Schéma Directeur des IRVE sont évaluées à 45 000 €.

Enfin, le FCTVA prévu au titre de l'éclairage public, des travaux sur les IRVE et les autres opérations d'investissement est estimé à 645 000 €.



FOCUS - DETTE DU SIEIL

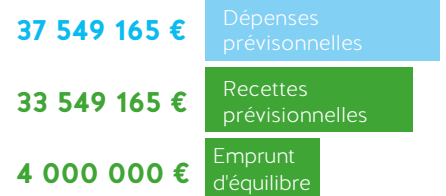
Le SIEIL était totalement désendetté depuis 2014. Un premier emprunt d'1 M€ à taux fixe a été souscrit en 2018 pour financer le Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS).

Fin 2019, trois nouveaux contrats d'une valeur totale de 8 M€ ont été signés sur le budget principal, avec une mobilisation des fonds étalée sur 2020 et 2021, en fonction du besoin de financement effectif. Ces 3 contrats sont à taux fixe (classé 1-A - Charte Gissler) pour une durée de 20 ans. 4,5 M€ ont été mobilisés en 2020 et 3,5 M€ au premier semestre 2021.

Fin 2022, un nouvel emprunt pour financer le budget principal a été souscrit auprès du Crédit Mutuel pour un montant de 2 M€. Il s'agit d'un emprunt sur 15 ans avec un taux fixe de 3%, classé 1-A sur la Charte de Gissler. La mobilisation des fonds a été réalisée en mars 2023. Il n'a pas été souscrit de nouvel emprunt au titre de l'exercice 2023. L'encours de dette au 01/01/2024 s'élève à 8 650 798,53 €.

4 000 000 € sont inscrits au titre de l'emprunt d'équilibre au BP 2024. Ce montant sera ajusté après le vote du Compte administratif 2023 et l'affectation du résultat 2023, et en fonction de l'avancement des différentes opérations de travaux et des subventions complémentaires éventuelles.

ÉQUILIBRE PRÉVISIONNEL 2024



L'emprunt nouveau permettant d'équilibrer le budget primitif pour l'exercice 2024 est estimé à 4 000 000 €.

POUR TOUTE INFORMATION COMPLÉMENTAIRE :

✉ comm@sieil37.fr / 🌐 www.sieil37.fr

Emmanuelle GILDARD, chargée de communication ☎ 02 47 31 68 83

ou Sophie NICOLAS, Directrice Générale ☎ 02 47 31 68 73

Le Président et les Vice-présidents sont également à votre disposition.